

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Penser Serrières Autrement

Samedi 16 avril 2022 – 10h – Le Four à Grès

Association loi 1901 N° W073007119
179 Quai Jules Roche
07340 Serrières

penser.serrieres.autrement@gmail.com – <https://psa07340.fr>

L'Assemblée Générale Ordinaire de Penser Serrières Autrement s'est tenue le samedi 16 avril 2022 à 10h, au Four à Grès à Serrières. Les membres de l'association ont été convoqués par courriel ou par courrier, par une annonce sur le blog Penser Serrières Autrement et par une annonce avec rappel sur la page Facebook du Collectif Quai Jules Roche Sud.

Présent.e.s : BERT Annie – BIENNIER Monique – BREYSSE Daniel – CABUS Jean-Paul – CICILIEN Jean-Claude – CREGUT-MOURIER Sandrine – DAUVERGNE Daniel – ETIENNE Michel – FOUR Marine – GANGNARD Ludovic – KREKDJIAN Béatrice – MOREL Régine – MOURIER Gilbert – MOURIER Marguerite – TRENZA Dolorès – VALLET Anthony

Pouvoirs : ALLIBERT Simone à BERT Annie – BERTHOLD Gérard à CICILIEN Jean-Claude – BOISSONNET Danielle à CICILIEN Jean-Claude – BUARD Marie-Jo à Michel ETIENNE – De MONGOLFIER Roland à ETIENNE Michel – De MONTGOLFIER-FUSTIER Perrine à ETIENNE Michel – ESCOFFIER Jean à CICILIEN Jean-Claude – GANGNARD Rémy à GANGNARD Ludovic – LEMAY Alain à ETIENNE Michel – LEMAY Annie à BERT Annie – PASCAL-SUISSE Anne Michèle à CICILIEN Jean-Claude – PERREE Odette à Jean-Claude CICILIEN – REY Laurence à BERT Annie – SERVONNAT Patricia à BERT Annie

Excusée : Sœur MARTHOURET Colette

Secrétaire de séance : Michel ETIENNE

Ordre du jour :

- 1 – Rapport d'activité – Exercice 2021
- 2 – Rapport financier – Exercice 2021
- 3 – Renouvellement du Bureau
- 4 – Actions à engager en 2022
- 5 – Questions diverses

1 – Rapport d'activité – Exercice 2021

Le Président Jean-Claude CICILIEN retrace les actions engagées suite à la publication sur le site Internet de la Commune des appels à projet pour les trois commerces : création du Collectif Quai Jules Roche en novembre 2020, pétition en décembre 2020, création de l'Association Penser Serrières



[Retour à la page précédente](#)

Autrement en février 2021, création du blog en avril 2021, distribution de flyers à la population en mars 2021 et en février 2022, adhésion en cours auprès d'Anticor.

La municipalité ayant tenu sous silence la préparation de ce projet, la création du Collectif Quai Jules Roche s'est faite dans l'urgence. De plus, la pandémie du Covid 19 ne nous a pas permis d'organiser une manifestation pour rassembler et motiver les Serriéroises et les Serriérois opposés à ce projet.

De nombreux courriers ont été envoyés aux élus (Mairie, Annonay Rhône Agglo, Région, Députée, Sénateurs, Conseil départemental, etc.), aux administrations (Préfet, Sous-préfet, architecte des bâtiments de France, Voies Navigables de France, Compagnie Nationale du Rhône).

D'autre part, nous avons rencontré Michèle VICTORY (Députée de l'Ardèche) en décembre 2020, Philippe DELAPLACETTE (Président du SCoT) en février 2021, Denis DUCHAMP (Conseiller départemental) en février 2021, l'équipe municipale de Serrières en mars 2021, Simon PLENET (Président d'Annonay Rhône Agglo) en mars 2021, Philippe GENTIL (Maire de Saint-Maurice-l'Exil et ex-directeur de la Compagnie Nationale du Rhône) en avril 2021. Lors de nos rencontres avec certaines de ces personnes, nous avons compris que nous n'étions pas dans l'erreur face à l'analyse de ce projet.

En mai 2021, nous avons décidé de faire appel à un avocat (Maître CHESNEY) avec pour mission de rechercher d'éventuelles irrégularités dans les appels à projet et dans le permis de construire. Malheureusement, il n'a pas trouvé d'éléments assez significatifs pour engager un recours auprès du Tribunal Administratif. En effet, le Plan d'Occupation des Sols (POS) qui aurait interdit ce type de projet sur le Quai Sud est devenu caduc le 31 décembre 2020. En l'absence de Plan Local d'Urbanisme (PLU), c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui a pris le relais. Ce dernier étant beaucoup moins contraignant que le POS, la Municipalité a profité cette opportunité pour monter son projet.

Marine FOUR doit contacter Voies Navigables de France (VNF) et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

Concernant la station d'épuration (STEP) de Serrières/Limony, il est rappelé que les travaux ont commencé sur le terrain avant qu'Annonay Rhône Agglo en soit propriétaire. D'autre part, un recours déposé par un administré est en cours.

Intervention de Béatrice KREKDJIAN sur les aides accordées aux commerçants. (Cf. le Conseil Municipal du 13/04/2022). Les commerçants doivent monter des dossiers pour obtenir ces aides. Pour les trois locaux commerciaux du Quai Sud, des exonérations de loyers ont été accordées par la Municipalité. D'autres aides sont possibles de la part de la Région-Auvergne-Rhône Alpes pour l'installation d'un commerce (jusqu'à 10 000 €).

Remerciements à Marine FOUR qui met gracieusement sa salle à disposition de l'Association, et aux deux démissionnaires du Bureau, Roland de MONTGOLFIER, Vice-président et Isabelle VERNIER qui a assuré le secrétariat de l'Association. Le Président remercie aussi tous les membres de l'Association pour leur engagement.

2 – Rapport financier – Exercice 2021

Le Trésorier Michel ETIENNE présente le rapport financier.



[Retour à la page précédente](#)

Recettes = 3 305.00 €

- Dons = 2 615.00 € (79.1 %)
- Cotisations = 690.00 € (20.9 %)

Dépenses = 2 798.77 €

- Frais d'avocat = 2 460.00 € (87.9 %)
- Frais de communication = 217.24 € (7.8 %) → timbres, enveloppes, abonnement OverBlog, impression des flyers, etc.
- Frais divers : 117.53 € (4.2 %) → Adhésion Anticor = 70,00 € et Assurances SMACL= 47.53 €
- Frais bancaires = 4.00 € (0.1 %)

Recettes – Dépenses = 506.23 € au 31/12/2021 (solde positif)

Tous les membres de l'Association ont accès aux comptes pour les contrôler.

Validation du bilan financier : contre = 0 - Abstention = 0. Le bilan financier est validé à l'unanimité.

3 – Élection du Bureau

Appel à candidatures pour le renouvellement du Bureau :

- Sandrine CREGUT-MOURIER et Anthony VALLET sont candidats.
- Jean-Claude CICILIEN et Michel ETIENNE se représentent.

Composition du Bureau proposé au vote :

- Président : Jean-Claude CICILIEN
- Vice-président : VALLET Anthony
- Secrétaire : CREGUT-MOURIER Sandrine
- Trésorier : Michel ETIENNE

Vote : contre = 0 - Abstention = 0. Le Bureau est élu à l'unanimité.

4 – Actions à engager en 2022

- Suivre l'avancement des travaux du Quai Sud et notamment les coûts.
- Suivre l'avancement des travaux de la station d'épuration ainsi que les travaux de mise en séparatif des eaux pluviales et notamment les coûts.
- Suivre l'endettement de la Commune.
- Assister aux réunions du Conseil Municipal.
- Rédaction d'un nouveau flyer en mai-juin.
- Continuer à faire des propositions à la Municipalité.

Si vous avez d'autres propositions, n'hésitez pas à nous contacter !

5 – Questions diverses



Retour à la page précédente

- Intervention de Daniel BREYSSE concernant l'Association « Les Amis du Musée » et les relations houleuses avec la municipalité de Serrières. La convention liant l'Association et la commune de Serrières a cessé le 1^{er} novembre 2020. Actuellement, l'Association est en sommeil et va se consacrer plus particulièrement sur le Rhône.
- Intervention de Dolorès TRENZA concernant la création en février 2022 de la nouvelle Association serriéroise « Arts technologies et humanisme (ATH). L'objet de cette Association est d'organiser des spectacles (musique, théâtre, contes), des conférences, des expositions et des ateliers.
- Problème de la circulation et du stationnement des véhicules dans les petites rues de la commune. Mise en sens unique de certaines rues.
- Problème des places de stationnement pour les personnes handicapées.
- Problème du stationnement sur le quai Jules Roche Nord et notamment sur le bas port dont l'état est déplorable.
- Problème du lotissement de la Côte de Vernat : l'acquisition des terrains est en cours au prix proposé de 15 €/m². Certains propriétaires jugent cette offre très inférieure au prix du marché.
- Problème du mauvais état de la voirie et des trottoirs.
- Emplacement de la vogue durant les travaux.
- Notre Association sera co-organisatrice d'une manifestation des classes en 2 avec l'Association « L'Élan Sablonnais ». Date retenue : samedi 15 octobre 2022, à la salle des fêtes de Sablons.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale se termine à 11h30.

Fait à Serrières, le 24 avril 2022.

*Le Président,
Jean-Claude CICILIEN*



Retour à la page précédente